

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-164

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/06/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CARTIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSIN, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme LAFARIE.

MM. GILLET, HACQUIN, LEOTY, OBERLI, PETIT, ROLLIN, SADDIER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM. BOSSON, MULATIER-GACHET, TURK-SAVIGNY.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARTHALAIS, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BUFLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, CHASSAGNE, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MODURIER, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, KHAY, JAILLET, POURRAZ,

MM. BAILLY, CHALLEAT, DIAZ, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN, WYBAILLIE : du SYANE

Membres en exercice : 85

Présents : 40

Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Exposé du Président,

Le Comité a adopté le Budget Primitif 2022 du Budget Principal du Syndicat, le 31 mars 2022.

La présente Décision Modificative porte presque exclusivement sur des mesures techniques, la plupart neutres budgétairement (régularisation de TVA, ajustement des dotations aux amortissements, transferts de crédits entre les sections).

Les nouvelles inscriptions concernent la subvention de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'information (ANSSI) cybersécurité (90.000 €), un abondement de précaution du budget informatique (45.000 €), et la remise gracieuse du payeur dont l'écriture en recettes a été enregistrée en 2021 (45.000 €).

L'ensemble des décisions modificatives présentées lors de la présente séance du Comité ont été examinées et approuvées en Commission des Finances le 24 juin 2022.

En synthèse, l'équilibre des sections se présente ainsi :

➤ **Section de fonctionnement**

		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	-100.000,00	
67	Charges exceptionnelles	44.886,00	
77	Produits exceptionnels		90.000,00
	Total opérations réelles	-55.114,00	90.000,00
023	Virement à la section d'investissement	149.431,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15.823,00	20.140,00
	Total opérations d'ordre	165.254,00	20.140,00
	Total fonctionnement	110.140,00	110.140,00

➤ **Section d'investissement**

		Dépenses	Recettes
024	Produits des cessions d'immobilisations		50,00
13	Subventions d'investissement	350.000,00	350.000,00
20	Immobilisations incorporelles	265.164,00	120.000,00
23	Immobilisations en cours	2.520.000,00	2.520.000,00
	Total opérations réelles	3.135.164,00	2.990.050,00
021	Virement de la section de fonctionnement		149.431,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20.140,00	15.823,00
	Total opérations d'ordre	20.140,00	165.254,00
	Total investissement	3.155.304,00	3.155.304,00

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal 2022 proposée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE